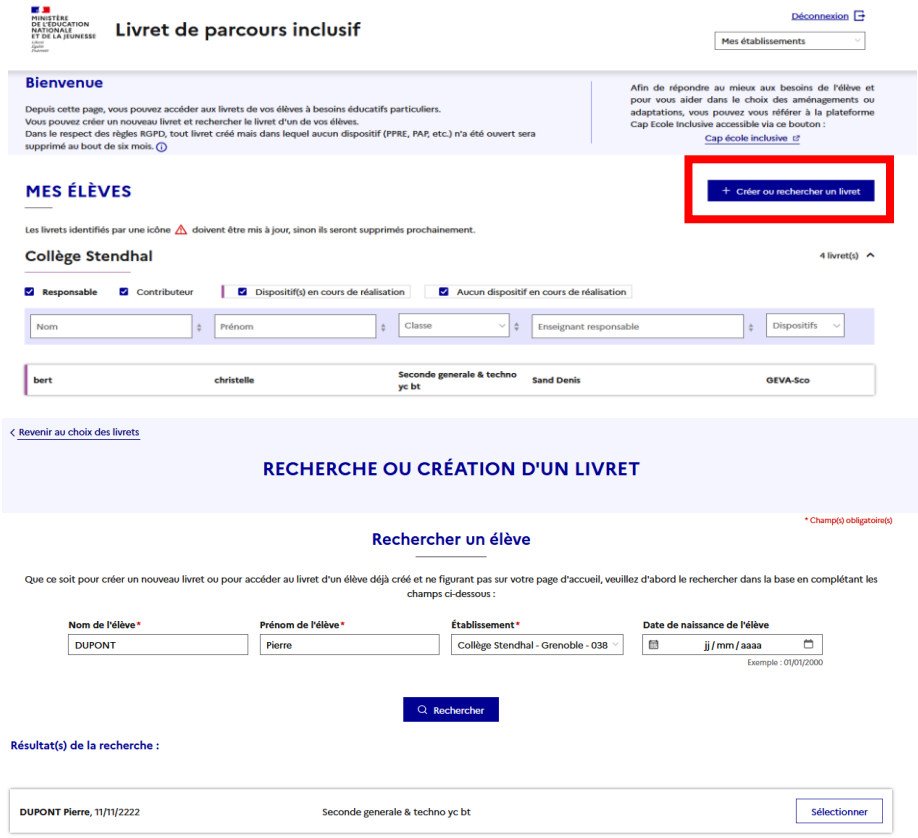
Créer un LPI

Rappel : le LPI est accessible via le PIA puis le portail ARENA : https://pia.ac-grenoble.fr/

En cas de difficulté de connexion, veuillez vous référer au tutoriel Accéder au LPI.



La création d'un LPI peut se faire soit par le directeur/chef d'établissement, soit par l'enseignant.

Cliquez sur le bouton « Créer ou rechercher un livret »

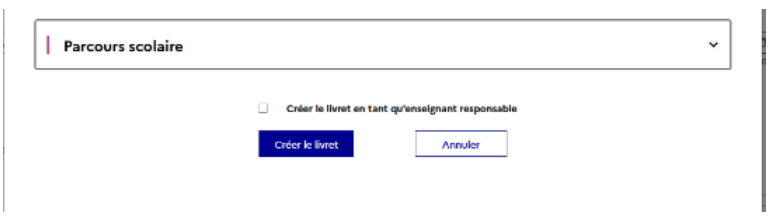
Sur l'écran suivant, renseignez le nom et prénom de l'élève (votre établissement doit apparaître par défaut). Evitez de mettre la date de naissance pour maximiser les chances de trouver l'élève ou son LPI.

Les élèves correspondant aux critères de recherche sont affichés. Il faut sélectionner l'élève qui va faire l'objet d'un livret.

Si vous êtes enseignant, l'écran ci-contre est proposé. Vous êtes automatiquement déclaré comme enseignant responsable du livret.



Si vous êtes directeur/chef d'établissement et en même temps enseignant de l'élève, vous pouvez vous déclarer en tant qu'enseignant responsable lors de la création/récupération via la case « Créer le livret en tant qu'enseignant responsable ».
Sinon, vous pourrez affecter l'enseignant responsable à ce livret dans un deuxième temps.



Dans le cas où un élève change d'établissement alors qu'il possède déjà un LPI, il est possible de récupérer le livret contenant l'ensemble des aménagements pédagogiques et des outils finalisés sur le nouvel établissement. Au moment de la création ou recherche d'un livret, le résultat sera accompagné d'une pastille informative pour signaler qu'un livret existe déjà. En cliquant sur « Sélectionner » vous pourrez récupérer le livret.



Une fois le livret créé, vous pouvez le compléter en y ajoutant des documents et aménagements.



Vous trouverez le numéro de LPI dans le cadre « Informations de l'élève ».

Si vous êtes directeur/chef d'établissement, vous pouvez ensuite définir l'enseignant responsable du livret. Pour cela, cliquez sur « Gérer le livret » en haut à droite.

C'est à cet endroit que vous pourrez :

- Supprimer le livret
- Définir l'enseignant en charge du livret (enseignant responsable)
- Définir l'équipe pédagogique (enseignant contributeur)
- Modifier la modalité de scolarisation